

<h1>A2D ASSURANCES</h1> <p>Assurez vous mieux et pour moins cher !!</p> <p>toutes assurances</p> <p>Automobile - Bonus Malus Résilié - Jeune conducteur Assurances temporaires - Moto - Scooter - 50cc Habitation - Santé - Prévoyance - Multirisque professionnelle - Décennale Commerce - Placement - Capitalisation - Retraite Bateaux - Transports maritimes - Marchandises transportées Poids lourds - Flotte - Evènements - Loyer impayé</p>	<p>6 agences à votre service</p> <p>www.a2dassurances.fr</p>	<p>A2D MARSEILLE 4ème Tél. 04 91 49 00 00 22, av. de Montolivet 13004 - MARSEILLE a2d-client@orange.fr</p>	<p>A2D MARSEILLE 6ème Tél. 04 91 48 00 00 39, cours Lieutaud 13006 - MARSEILLE a2d-lieutaud@orange.fr</p>
		<p>A2D AUBAGNE Tél. 04 42 83 07 48 56, rue de la République 13400 - AUBAGNE a2d-aubagne@orange.fr</p>	<p>A2D MARIGNANE Tél. 04 42 09 11 11 30, Bd. Jean Mermoz 13700 - MARIGNANE a2d-marignane@orange.fr</p>
		<p>A2D HYERES Tél. 04 94 65 07 74 7 bis, rue Jean Aicard 83400 - HYERES a2d.hyeres@free.fr</p>	<p>A2D AVIGNON Tél. 04 90 87 77 85 127, av. Pierre Séward 84000 - AVIGNON a2d-avignon@orange.fr</p>

Assurance Automobile - Véhicules de collection
Tarifs au 07 Mars 2009 pour les véhicules de collection (Auto, Motos, Cyclos, Poids Lourds)

(Cotisations annuelles en Euros TTC* - France / Toutes zones)
Frais de Souscription : 30 €

Responsabilité Civile - Défense Pénale et Recours Suite à Accident (DPRSA) Catastrophes Naturelles** - Forces de la Nature						
Véhicules mis en circulation	Avant le 01/01/1967	Du 01/01/1967 au 31/12/1974	Du 01/01/1975 au 31/12/1982	Du 01/01/1983 au 31/12/1985	Du 01/01/1986 au 31/12/1990	Du 01/01/1991 au 31/12/1996
1 ^{er} Véhicule	20 €	30 €	50 €	85 €	140 €	220 €
2 ^{ème} Véhicule	15 €	20 €	Flotte à 75 €	Flotte à 130 €	Flotte à 220 €	Flotte à 325 €
Véhicule suivant	Flotte à 50 €					

NB : à partir du 2^{ème} véhicule, le tarif flotte est applicable dès qu'il est plus favorable que l'addition des cotisations unitaires.

AUTRE CONDUCTEUR

Conduite par un autre conducteur dénommé

45 € par contrat

BRIS DE GLACE

Garantie à concurrence de 500 €

47 €

Garantie à concurrence de 1000 €

80 €

VOL ET INCENDIE *

Avant le 01/01/1967

0,20 %

Du 01/01/1967 au 31/12/1974

0,45 %

Du 01/01/1975 au 31/12/1982

0,60 %

Du 01/01/1983 au 31/12/1985

0,70 %

Du 01/01/1986 au 31/12/1990

0,85 %

- Minimum de prime de 36 € pour les véhicules mis en circulation avant le 01/01/1967
- Minimum de prime de 46 € pour les véhicules mis en circulation après le 01/01/1967
- Garanties non applicables pour les véhicules mis en circulation après le 01/01/1991

* Taux en pourcentage de la valeur expertisée

DOMMAGES ACCIDENTS * avec franchise

Avant le 01/01/1967

0,70 %

Du 01/01/1967 au 31/12/1974

1,30 %

Du 01/01/1975 au 31/12/1982

1,40 %

Du 01/01/1983 au 31/12/1985

1,50 %

Du 01/01/1986 au 31/12/1990

1,70 %

- Minimum de prime de 77 €
- Garantie non applicable pour les véhicules mis en circulation après le 01/01/1991

* Taux en pourcentage de la valeur expertisée

GARANTIE INDIVIDUELLE CIRCULATION DU CONDUCTEUR (ICC)

15 300 €

23 € par contrat

25 000 €

29 € par contrat

50 000 €

36 € par contrat

PROTECTION JURIDIQUE

Protection juridique véhicule de collection

15 € par contrat

ASSISTANCE

Pour un contrat mono-véhicule

23 €

Pour un contrat flotte

33 €

ATTENTATS

Taxe obligatoire en cas de souscription d'une garantie Dommages (BDG, vol incendie, Dommages tous accidents) : 3,30 € par contrat

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Prime forfaitaire obligatoire en cas de souscription d'une garantie Dommages (BDG, vol incendie, Dommages tous accidents) : 3,00 € par contrat

FRANCHISE DOMMAGES VOL ET INCENDIE

Franchise de 3 % de la somme assurée au jour de la souscription avec au minimum 77 € et au maximum de 770 €

DIVERS

Les frais de répertoire (30 €) sont à ajouter au montant total de la prime.